

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1335

10 juillet 2009

### SOMMAIRE

Biscayne Management Services S.A. ....	64043	Modern Processing S.A. ....	64074
Centime .....	64075	Nudor (Luxembourg) S.A. ....	64043
Cirrus Group S.A. ....	64047	Paepsem Participations S.A. ....	64041
Compagnie Immobilière Luxembourgeoise .....	64074	Paris Euro Fashion S.A. ....	64035
CRT Register International S.A. ....	64036	PBW II Real Estate Fund S.A. ....	64064
Cyber Fin S.à r.l. ....	64076	Perconlux S.à r.l. ....	64076
Eden 2 & Cie S.C.A. ....	64056	Pyro-Protection S.A. ....	64034
E.K.B. Investment S.A. ....	64043	Quantsoft S.A. ....	64056
European Air Trade & Lease Corporation, EATL Corp S.A. ....	64075	Redic II .....	64034
Exmar Lux S.A. ....	64055	Riverside European Combi Participations S.à r.l. ....	64056
Falstar International S.à r.l. ....	64043	Rivoli 144 S.à r.l. ....	64041
Fashion Enterprises .....	64043	SEB 6 - SICAV - FIS .....	64073
Five Atlantic Financial (FAF) S.A. SPF ...	64076	S.G.S. Invest S.A. ....	64041
FSA Invest S.A. ....	64056	Sireo Immobilienfonds No.6 Türkiye I S.à r.l. ....	64069
Gemalog S.A. ....	64034	Sireo Immobilienfonds No.6 Türkiye I S.à r.l. ....	64076
INNCONA S.à r.l. & Cie. Quatre cent soixante quatorzième (474.) S.e.c.s. ....	64080	Société de Radiodiffusion Luxembourgeoise S.à r.l. ....	64040
Inter Cuisine S.à r.l. ....	64041	Société Financière Mutuelle Extérieure S.A. ....	64069
Japie S.A. ....	64035	TEMTEX S.A. & Cie. Inno Tec S.e.c.s. ...	64080
JMA Consulting S.à r.l. ....	64034	TFIN S.A. ....	64074
J'M' Trade s.à r.l. ....	64034	Travel Retail Investment S.C.A. ....	64064
Lausanvest S.A. ....	64040	Ulysses Luxembourg S.à r.l. ....	64073
Lintor S.A. ....	64069	Ulysses Luxembourg S.à r.l. ....	64072
Loopy S.A. ....	64041	Ulysses Luxembourg S.à r.l. ....	64072
Losty S.A. ....	64071	Umerno-Comercio e Serviços Internacionais S.à r.l. ....	64064
LSF IV Euro Holdings .....	64040	Van Kanten S.A. ....	64072
LSF IV Euro LT Properties .....	64040	Van Kanten S.A. ....	64075
LSF IV Euro Properties .....	64055	Westside .....	64075
Luso Hispanic Investment S.A. ....	64055	Winchester JV S.à r.l. ....	64044
Mandalay S.à r.l. ....	64073		
Mandalay S.à r.l. ....	64073		
Mediapart S.A. ....	64040		
Menado-Trading e Serviços Internacionais S.à r.l. ....	64063		

**JMA Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 138.623.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009077413/10.

(090091670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

---

**Pyro-Protection S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8252 Mamer, 14, rue du Marché.  
R.C.S. Luxembourg B 106.893.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009077414/10.

(090091668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

---

**Gemalog S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 130.938.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009077412/10.

(090091671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

---

**J'M' Trade s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 29.080.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009077486/10.

(090092018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

---

**Redic II, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 101.483.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance de la Société tenue le 4 juin 2009*

Les gérants de la Société ont décidé de transférer le siège social de la Société du 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Redic II*

Signature

Avocat

Référence de publication: 2009077655/14.

(090091917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

---

**Japie S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 31.000,00.**Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.  
R.C.S. Luxembourg B 129.415.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 1<sup>er</sup> avril 2009*

*Transfert du siège social*

- L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois

*Révocation d'un administrateur*

- Monsieur Serge ATLAN

*Démission des administrateurs et de l'administrateur-délégué*

- Pargestion Sa, administrateur-délégué

- Eurodom Sa

*Nomination des nouveaux administrateurs*

- Monsieur Paul AGNES

né le 25 août 1941 à Ettelbrück

demeurant à L-9062 Ettelbrück 1, rue Gustave de Marie

- CA Consulting International Sa

RCS Luxembourg numéro B66684

siège social à L-5943 Itzig, 6, rue Jean-Pierre Lanter

- Monsieur Dominique DELABY

né le 8 avril 1955 à Marcq-en-Baroeul (F)

demeurant professionnellement à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

*Révocation du commissaire*

- Fiduciaire Internationale Rymarz, Expertise Comptable Conseil Sarl

*Nomination du nouveau commissaire*

- Vericom Sa

RCS Luxembourg n° B 51203

siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy

Le mandat de commissaire ainsi nommé prendra fin à lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

Signature

Référence de publication: 2009077656/38.

(090091834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

**Paris Euro Fashion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9780 Wintrange, 66B, route de Lullange.

R.C.S. Luxembourg B 70.955.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale extraordinaire du 17 juin 2009*

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société Paris Euro Fashion S.A., tenue au siège social en date du 17 juin 2009, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Madame Brigitte Olivier-Scheuer comme administrateur de la société.

2. Est nommé au poste d'administrateur pour une durée de 6 ans:

Monsieur Denis Olivier, demeurant 22, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Paris Euro Fashion S.A.

Signature

Référence de publication: 2009078176/16.

(090093076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

**CRT Register International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 105.875.

L'an deux mille neuf, le onze juin.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.", ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue (Niveau 2), R.C.S. Luxembourg section B numéro 105.875, constituée suivant acte reçu le 31 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 500 du 27 mai 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Richard TURNER, Réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jan Herman VAN LEUVENHEIM, conseiller, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'actionnaire présent et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste, une fois signée par les comparants et le notaire instrumentant, restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 100 (cent) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'actionnaire a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Refonte complète des statuts et ceci avec effet rétroactif à partir du 30 juin 2008.

2.- Démission.

*Constat*

L'assemblée constate que suivant un contrat de cession de 40 (quarante) actions, intervenu en date du 30 juin 2008 entre la société SÉLINE FINANCE LIMITED, ayant son siège social à London (UK), comme cédant, et Monsieur Richard TURNER, prénommé, comme cessionnaire, ce dernier est devenu seul actionnaire de la société CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts et ceci avec effet rétroactif à partir du 30 juin 2008.

Depuis cette date, les statuts de la société ont la teneur suivante:

STATUTS

**Titre I<sup>er</sup> - Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**1. Forme, Dénomination.**

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi de 1915")) et par les présents statuts (les "Statuts").

1.2 La Société adopte la dénomination "CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.".

**2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers toute autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statuaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

### 3. Objet.

3.1. La société a pour objet l'exercice de toutes activités liées à la profession d'experts comptables incluant l'exécution de mandats de commissaires aux comptes, conformément à l'article 62 de la loi du 10 août 1915, et d'agents domiciliataires. La société pourra, conformément aux lois et règlements en vigueur, exercer des mandats d'administrateurs et liquidateurs.

3.2. La société peut s'intéresser par voie d'apport ou par toute autre voie dans toutes les sociétés ou entreprises ayant en tout ou en partie un objet similaire au sien ou susceptibles d'en favoriser le développement ou l'extension.

3.3. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

4. **Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Titre II - Capital

5. **Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 100.000,- (cent mille Euros), divisé en 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euros) chacune.

6. **Nature des actions.** Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. **Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

### 8. Modification du capital.

8.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

8.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

## Titre III - Administrateurs, Conseil d'administration, Reviseurs d'entreprises

### 9. Conseil d'administration.

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un "Administrateur"), actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration consistant soit en un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire ou par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

### 10. Réunions du conseil d'administration.

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le "Président"). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

10.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

10.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

**11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.** Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

#### **12. Délégation de pouvoirs.**

12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

**13. Représentation de la société.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

#### **14. Commissaire aux comptes.**

14.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

14.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### **Titre V - Assemblée générale des actionnaires**

#### **15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.**

15.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

15.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions

de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

15.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

**16. Lieu et Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 2<sup>ème</sup> mercredi du mois de juin à 14.00 heures.

**17. Autres assemblées générales.** Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**18. Votes.** Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

## **Titre VI - Année sociale, Répartition des bénéfices**

### **19. Année sociale.**

19.1 L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de chaque année.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

### **20. Répartition des bénéfices.**

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

## **Titre VII - Dissolution, Liquidation**

### **21. Dissolution, Liquidation.**

21.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

21.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

## **Titre VIII - Loi applicable**

**22. Loi applicable.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission, avec décharge entière et définitive, de l'administrateur suivant:

SÉLINE MANAGEMENT LIMITED, ayant son siège social à London (UK).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. TURNER, H. JANSSEN, H. VAN LEUVENHEIM, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 juin 2009. Relation: LAC/2009/23059. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

*Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009079381/211/216.

(090094168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

---

**LSF IV Euro LT Properties, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 86.885.

---

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009078869/10.

(090094151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

---

**LSF IV Euro Holdings, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 86.882.

---

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009078867/10.

(090094162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

---

**Société de Radiodiffusion Luxembourgeoise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 38.432.

---

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009078866/10.

(090094067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

---

**Mediapart S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 5, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 53.473.

---

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009078865/10.

(090094071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

---

**Lausanvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 111.313.

---

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26.06.2009.  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Société Anonyme  
CABINET D'EXPERTS COMPTABLES  
Signature

Référence de publication: 2009079036/14.

(090093762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

---

**Inter Cuisine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 47.639.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009078788/10.

(090093875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

---

**Rivoli 144 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 115.906.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009078785/10.

(090093882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

---

**Loopy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 94.515.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009078783/10.

(090093841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

---

**Paepsem Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.532.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009078782/10.

(090093632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

---

**S.G.S. Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 113.747.

---

L'an deux mille neuf, le deux juin,

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, lequel restera dépositaire de la présente minute.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "S.G.S. INVEST S.A.", ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet, R.C. Luxembourg section B numéro 113.747, constituée suivant

acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 novembre 2005, publié au Mémorial C numéro 786 du 19 avril 2006;

L'assemblée est présidée par Mme Sandrine Cecala-Pellizari, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire M. Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, et l'assemblée choisit comme scrutateur Mlle Nicoletta Leone, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Que la présente assemblée a été convoquée par des annonces contenant l'ordre du jour et publiées:

- dans le Mémorial C N°1002 du 14 mai 2009 et N°1051 du 22 mai 2009,
- dans le journal luxembourgeois "Lëtzebuurger Journal" du 14 mai 2009 et du 22 mai 2009,

III.- Il appert de cette liste de présence que sur les trois cent dix (310) actions, actuellement en circulation, deux cent deux (202) actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Décision de la mise en liquidation volontaire de la société;
2. Nomination de EUROTOME S.A. (RCS Luxembourg B 56.177) 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

EUTOTIME S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B N°113.747.

#### *Troisième résolution*

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des associés dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale accepte la démission des administrateurs ainsi que du commissaire aux comptes et leur donne décharge pour l'exercice de leurs fonctions.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.500,- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. CECALA-PELLIZARI, R. GALIOTTO, N. LEONE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 05 juin 2009. Relation: LAC/2009/21619. Reçu douze euros (12,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009079379/211/68.

(090094142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

---

**Fashion Enterprises, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, rue Jos Seyler.

R.C.S. Luxembourg B 119.536.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009078784/10.

(090093839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

---

**Falstar International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.660.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009078781/10.

(090093637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

---

**Biscayne Management Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 67.973.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009078780/10.

(090093639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

---

**Nudor (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 55.455.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009078778/10.

(090093646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

---

**E.K.B. Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 39.220.

---

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26.06.2009.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2009079037/14.

(090093763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

**Winchester JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 121.104.

In the year two thousand nine, on the nineteenth day of June.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

a.- SBRE WINCHESTER A Investor S.à r.l., a private limited liability company having its registered office actually at L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy (R.C.S. Luxembourg B 125.135)

owner of fifty (50) share quotas

here represented by two of its managers

- Mr Horst LIEDER, lawyer, residing at D-79104 Freiburg, Winterstraße, 80 acting as A Manager, and

- Mr Patrick ROMER, accountant, residing professionally in Luxembourg, acting as B Manager

b.- SBRE WINCHESTER B Investor S.à r.l., a private limited liability company having its registered office actually at L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy (R.C.S. Luxembourg B 125.136)

owner of fifty (50) share quotas

here represented by two of its managers

- Mr Horst LIEDER, lawyer, residing at D-79104 Freiburg, Winterstraße, 80 acting as A Manager, and

- Mr Patrick RÖMER, accountant, residing professionally in Luxembourg, acting as B Manager

c.- JER WINCHESTER S.à r.l., a private limited liability company having its registered office actually at L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre Dame (R.C.S. Luxembourg B 125.406)

owner of four hundred (400) share quotas

here represented by its manager Mr Martin ECKEL, director, residing professionally in Luxembourg

The Shareholders, represented as stated hereabove, declared that they are the shareholders representing the whole corporate capital of WINCHESTER JV S.à r.l., a company with registered office L-1136 Luxembourg, 13, Place d'Armes, (RCS Luxembourg N°B 121.104) incorporated under the name of SBRE RR Topco, S.à r.l. by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem on October 31<sup>st</sup>, 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 2341 of December 15<sup>th</sup>, 2006. The articles of association have been amended for the last time by a notarial deed of the same notary on March 7<sup>th</sup>, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1154 of June 14<sup>th</sup>, 2007

- the present meeting was convened by a convening notice sent to the shareholders on June 4<sup>th</sup>, 2009 by registered mail and fax, of which proof has been given to the undersigned notary

- that out of the five hundred (500) existing shares five hundred (500) shares are duly represented at the present meeting.

- that the quorum has been reached and that the present meeting can validly deliberate on the agenda which has been communicated to the shareholders together with the convening notices

- they recognise to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following items which have been taken by unanimous vote:

*Unique resolution*

The Shareholders decide to amend article 12 of the articles of incorporation which shall have the following wording:

" **Art. 12.** The Company is managed by a board of managers which shall choose from among the A Managers a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any of the managers, at the place indicated in the notice of meeting. The regular quarterly meetings shall be convened by the chairman of the board of managers. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at their last known address at least seven (7) days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the notice period may be reduced to three days and the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. The notice shall contain the agenda of the business to be conducted at the meeting. No business shall be conducted at the board meeting which is not referred to in the notice, except with the consent of all managers. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

A quorum of the board meeting shall be constituted if one of the A Managers and one of the B Managers are present at the meeting. If no quorum is present, the board meeting with the same agenda shall be rescheduled by any manager for not less than five days thereafter. At this board meeting a quorum shall be deemed to be established, irrespective of the number of the A and B Managers present.

Each manager shall have one vote and the chairman shall have a casting vote in case of tie. All decisions of the board of managers shall require a simple majority of the vote's cast. A manager may submit his vote in writing.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately EUR 1, 100.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, well known by the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil neuf, le dix-neuf juin.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

a.- SBRE WINCHESTER A Investor S.à r.L, une société à responsabilité limitée ayant son siège social actuellement à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy (R.C.S. Luxembourg B 125.135)

propriétaire de cinquante (50) parts sociales

ici représentée par deux de ses gérants, savoir:

- Mr Horst LIEDER, avocat demeurant à D-79104 Freiburg, Winterstraße, 80, comme gérant de catégorie A, et

- Mr Patrick RÖMER, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme gérant de catégorie B

b.- SBRE WINCHESTER B Investor S.à r.L, une société à responsabilité limitée ayant son siège social actuellement à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy (R.C.S. Luxembourg B 125.136)

propriétaire de cinquante (50) parts sociales

ici représentée par deux de ses gérants, savoir:

- Mr Horst LIEDER, avocat demeurant à D-79104 Freiburg, Winterstraße, 80, comme gérant de catégorie A, et

- Mr Patrick RÖMER, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme gérant de catégorie B

c.- JER WINCHESTER S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social actuellement à L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre Dame (R.C.S. Luxembourg B 125.406)

propriétaire de quatre cents (400) parts sociales

ici représentée par Monsieur Martin ECKEL, directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Lesquelles Associés, représentées comme dit-est, ont déclaré au notaire instrumentant qu'elles sont les associées, représentant l'intégralité du capital social de la Société WINCHESTER JV S.à r.l., ayant son siège social à L-1136 Luxembourg, 13, Place d'Armes (RCS Luxembourg N° B 121.104) constituée sous le nom de SBRE RR Topco, S.à r.l. suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem en date du 31 octobre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2341 du 15 décembre 2006. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié reçu par le même notaire en date du 7 mars 2007 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1154 du 14 juin 2007,

- que la présente assemblée a été convoqué par lettre recommandée et fax en date du 4 juin 2009, dont preuve a été donnée au notaire instrumentant

- que sur les cinq cents (500) parts sociales existantes cinq cents (500) parts sont dûment représentées à la présente assemblée

- que le quorum a été atteint que l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre de jour qui a été transmis aux associés ensemble avec la convocation

- Lesquelles reconnaissent être pleinement informée de la résolution à prendre ci-après, laquelle a été adoptée à l'unanimité des voix:

#### *Unique résolution*

Les Associés décident de modifier l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 12.** La Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi les Gérants A un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions trimestrielles ordinaires seront convoqués par le Président du Conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants à leur dernière adresse connue, au moins sept (7) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la période de convocation peut être réduite à 3 jours et, la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. La convocation contiendra l'ordre du jour, des affaires à traiter lors de cette réunion. Aucune autre affaire que celle indiquée sur la convocation ne sera traitée lors de cette réunion, sauf si tout les gérants en décident autrement. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Un quorum de la Réunion du Conseil est atteint si un gérant A et un gérant B sont présents à la Réunion. Si le quorum n'est pas atteint, la réunion avec le même ordre du jour sera reconvoquée par un gérant, endéans cinq jours. A cette réunion du conseil de gérance le quorum sera acquis et établis, quelque soit le nombre de gérant A et B présents.

Chaque gérant aura un droit à un vote et le président aura le vote prépondérant en cas d'égalité des voix. Toutes les décisions du Conseil de gérance requièrent la majorité simple du vote prépondérant. Un gérant peut faire son vote par écrit.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue."

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à 1.100,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire du comparant connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. LEIDER, P. RÖMER, M. ECKEL P. DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juin 2009. Relation: LAC/2009/24151. Reçu 75 €.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009079432/206/173.

(090094926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

**Cirrus Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 146.753.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the 25th day of June.

Before us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Johannes Wilhelmus Martinus VAN DER POEL, Director, residing in CH-1275 Chésereux (Suisse), 34, Chemin du Courtillet,

duly represented by Mr Anouar BELLI, Private employe, residing professionally at 63-65, rue de Merl in L-2146 Luxembourg, by virtue of a proxy delivered to him on 4th June 2009.

The proxy signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed in order to be submitted with it to the registration formalities.

Such appearing person in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which it forms hereby:

**Art. 1. Name - Form.**

There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of "CIRRUS GROUP S.A." (the "Company").

**Art. 2. Duration.**

The Company is established for an undetermined period.

**Art. 3. Registered office.**

The registered office of the Company is established in Luxembourg City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

**Art. 4. Object.**

The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies or foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend or borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public.

The company has as an aim the purchase, the sale, the setting in hiring, the administration and the development in some form that they are real goods located at the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, like all commercial deals or financial, real or movable which are attached to it directly or indirectly.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

#### **Art. 5. Share capital.**

The subscribed capital of the company is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros), divided into 310 (three hundred ten) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euros) each, entirely paid in.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at five million Euros (EUR 5,000,000.-) to be divided into 50,000 (fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euros) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on June 25th, 2014, to increase in once or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, in compensation for uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, or of available reserves or of issue premiums, or by conversion of bonds in shares as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to reflect this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency or currencies. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified here above and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and of repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

#### **Art. 6. Shares.**

The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

#### **Art. 7. Shareholders meetings - General.**

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

When the Company has a single shareholder, the latter will exert the powers reserved for the General Shareholder's Meeting.

#### **Art. 8. Annual general meeting - Approval of annual accounts.**

The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last Friday of June at 10.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

#### **Art. 9. Other meetings.**

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law and by these articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or telefax.

Are deemed to be present for the calculation of the conditions of quorum and majority the shareholders participating to the meeting by way of visioconference or by any other means enabling their identification, as far as these means satisfy to technical specifications which guarantee an effective participation to the meeting and a continuous transmission of the debates.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

#### **Art. 10. Composition of board of directors.**

The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least, who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a single shareholder or in case it is stated at a shareholders meeting that the Company has only one single shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one single member until the annual shareholders meeting following the statement of the existence of more than one shareholder.

The directors shall be appointed by the shareholders at the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six years and they shall hold office until their successors are elected. Their reelection is authorized.

In the event of a vacancy of the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy; such decision to be ratified by the next general meeting.

#### **Art. 11. Board meetings.**

The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, the sole director, or two directors, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

Are deemed to be present for the calculation of the conditions of quorum and majority the directors participating to the meeting of the board of directors by way of visioconference or by any other means enabling their identification, as far as these means satisfy to technical specifications which guarantee an effective participation to the meeting of the board of directors and a continuous transmission of the debates. Board meetings held by such means of communication are deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

#### **Art. 12. Powers of the board of directors.**

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

Any decision of Investment or disinvestment must be ratified by an Extraordinary General Meeting under private agreement.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

#### **Art. 13. Representation.**

The Company will be bound by the single signature of the sole director, or if the Board of Directors consists in three members or more by the joint signature of two directors, or the single signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

**Art. 14. Supervision.**

The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years. Their reelection is authorized.

**Art. 15. Accounting year.**

The accounting year of the Company shall begin on January 1st of each year and shall terminate on December 31st.

**Art. 16. Allocation of profits.**

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-in amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

**Art. 17. Dissolution.**

In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 18. Miscellaneous.**

All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

*Transitional provisions*

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and will finish on December 31st, 2009.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2010.

*Subscription and Payment*

The subscribers have subscribed a number of shares and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed capital	Paid-in Capital	Number of shares
Mr Johannes Wilhelmus Martinus VAN DER POEL prenamed .....	31,000.-	31,000.-	310
TOTAL: .....	31,000.-	31,000.-	310

Proof of such payments has been given to the undersigned notary, so that the amount of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) is as of now available to the company

*Declaration - Evaluation*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10th, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

*Expenses*

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately € 1,900.-.

*Extraordinary General Meeting*

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions by vote.

1. The number of directors is fixed at three and the number of the statutory auditor at one.

2. Are appointed as director:

a) Mr Jean-Marc FABER, chartered accountant, residing professionally at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;

b) Mr Bernardo OSBORN GOMES NOGUEIRA, private employee, residing at Bella Cintra 2206, Apto 62, 01415 Sao Paolo (Brazil);

c) Mr Johannes Wilhelmus Martinus VAN DER POEL, Director, residing in CH-1275 Cheserex (Suisse), 34, Chemin du Courtillet.

3. Has been appointed statutory auditor:

- Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l. with registered office at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

4. The address of the Company is set at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

5. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall be of six years and shall end at the annual general meeting of shareholders to be held in the year 2015.

6. The board of directors is allowed to delegate the daily management's powers in accordance to article 12 of the by-laws.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **French version:**

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Johannes Wilhelmus Martinus VAN DER POEL, Directeur, demeurant à CH-1275 Chésereux (Suisse), 34, Chemin du Courtillet,

ici représenté par Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 4 juin 2009.

La procuration signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination - Forme.**

Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de "CIRRUS GROUP S.A." (la "Société").

#### **Art. 2. Durée.**

La Société est constituée pour une durée indéterminée.

#### **Art. 3. Siège social.**

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

#### **Art. 4. Objet.**

La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en location, l'administration et la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

#### **Art. 5. Capital social.**

Le capital social de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 5.000.000,- (cinq millions d'Euros) représenté par 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 25 juin 2014, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

#### **Art. 6. Actions.**

Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### **Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales.**

L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

#### **Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels.**

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

#### **Art. 9. Autres assemblées.**

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation. Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

#### **Art. 10. Composition du conseil d'administration.**

La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

#### **Art. 11. Réunions du conseil d'administration.**

Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

#### **Art. 12. Pouvoirs du conseil d'administration.**

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Toute décision d'investissement ou de désinvestissement devra être validée par assemblée générale extraordinaire sous seing privé.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

#### **Art. 13. Représentation.**

La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

#### **Art. 14. Surveillance.**

Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

#### **Art. 15. Exercice social.**

L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

#### **Art. 16. Allocation des bénéfices.**

Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

#### **Art. 17. Dissolution.**

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### **Art. 18. Divers.**

Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2010.

#### *Souscription et Libération*

Le comparant a souscrit un nombre d'actions et a libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
Monsieur Johannes Wilhelmus Martinus VAN DER POEL, prénommé . . . . .	31.000,-	31.000,-	310
TOTAL: . . . . .	31.000,-	31.000,-	310

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

#### *Déclaration - Evaluation*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de € 1.900,-.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

La personne ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Jean-Marc FABER, expert-comptable, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;
  - b) Monsieur Bernardo OSBORN GOMES NOGUEIRA, employé privé, demeurant à Bella Cintra 2206, Apto 62, 01415 Sao Paolo (Brésil);
  - c) Monsieur Johannes Wilhelmus Martinus VAN DER POEL, Directeur, demeurant à CH-1275 Chésereux (Suisse), 34, Chemin du Courtillet.
3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
  - Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l. ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.
4. L'adresse de la société est fixée à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2015.
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 12 des statuts.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A.Belli, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 juin 2009. Relation: EAC/2009/7410. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €  
Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 29 juin 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009079428/272/421.

(090094849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

---

**LSF IV Euro Properties, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 86.883.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009078868/10.

(090094158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

---

**L.H.I., Luso Hispanic Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 35.601.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de la société du 17 juin 2009 statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008 que:

Sont réélus Administrateurs, pour une durée de trois années, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011:

- Monsieur Xavier SCHEYVEN, Administrateur de sociétés, demeurant en Belgique, 20, rue de l'Aurore, B-1000 BRUXELLES.

- Monsieur Manuel Fernando ESPIRITO SANTO, Administrateur de sociétés, demeurant au Portugal, 62, rua de San Bernardo, P-1200-862 Lisbonne.

- Monsieur Antoine VELGE, Administrateur de sociétés, demeurant au Portugal, Quinta do Angjo, P-2950 PALMELA.

Est réélue Réviseur d'Entreprises pour une durée de trois années, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011.

- H.R.T. Révision S.A., avec siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 juin 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009078863/23.

(090094277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

---

**Exmar Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 35.901.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009077515/11.

(090092316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

---

**FSA Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 87.775.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009077485/10.

(090092022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

**Eden 2 & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 137.778.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2009.

Henri HELLINCKX  
Notaire

Référence de publication: 2009078880/242/12.

(090093606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

**Riverside European Combi Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 130.519.

*Extrait des décisions*

*prises par l'associée unique en date du 27 mai 2009*

1. Monsieur Adam PIETRUSZKIEWICZ a démissionné de son mandat de gérant B.
2. Monsieur Peter PARMENTIER, administrateur de sociétés, né à Gent (Belgique), le 2 juillet 1972, demeurant professionnellement à B-1200 Woluwé Saint Lambert, (Belgique), 218, rue Konkel, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 26 juin 2009.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour Riverside European Combi Participations S.à r.l.  
Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009078864/18.

(090093685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

**Quantsoft S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 146.754.

STATUTES

In the year two thousand nine, on the 26th day of June.

Before us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Jason Daniel WHITMIRE, Business Man, residing at 7, Hohenbreitenweg, D-82418 Seehausen in Germany, duly represented by Mr Anouar BELLI, Private employee, residing professionally at 63-65, rue de Merl in L-2146 Luxembourg, by virtue of a proxy delivered to her on 16th June 2009.

The proxy signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed in order to be submitted with it to the registration formalities.

Such appearing person in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which it forms hereby:

**Art. 1. Name - Form.**

There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of "QUANTSOFT S.A." (the "Company").

**Art. 2. Duration.**

The Company is established for an undetermined period.

**Art. 3. Registered office.**

The registered office of the Company is established in Luxembourg City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

**Art. 4. Object.**

The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies or foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may also acquire and enhance any patents, licences and trademarks as well as any other rights attaching to these patents, licences and trademarks or supplementing the same.

The company may lend or borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The company may carry out any other operations relating to, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public.

The company has as an aim the purchase, the sale, the setting in hiring, the administration and the development in some form that they are real goods located at the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, like all commercial deals or financial, real or movable which are attached to it directly or indirectly.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 5. Share capital.**

The subscribed capital of the company is set at EUR 33,000.- (thirty-three thousand Euros), divided into 330 (three hundred thirty) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euros) each, entirely paid in.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law redeem its own shares.

**Art. 6. Shares.**

The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

**Art. 7. Shareholders meetings - General.**

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

When the Company has a single shareholder, the latter will exert the powers reserved for the General Shareholder's Meeting.

**Art. 8. Annual general meeting - Approval of annual accounts.**

The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last Friday of May at 14.15 p.m..

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

**Art. 9. Other meetings.**

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law and by these articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or telefax.

Are deemed to be present for the calculation of the conditions of quorum and majority the shareholders participating to the meeting by way of visioconference or by any other means enabling their identification, as far as these means satisfy to technical specifications which guarantee an effective participation to the meeting and a continuous transmission of the debates.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

#### **Art. 10. Composition of board of directors.**

The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least, who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a single shareholder or in case it is stated at a shareholders meeting that the Company has only one single shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one single member until the annual shareholders meeting following the statement of the existence of more than one shareholder.

The directors shall be appointed by the shareholders at the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six years and they shall hold office until their successors are elected. Their reelection is authorized.

In the event of a vacancy of the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy; such decision to be ratified by the next general meeting.

#### **Art. 11. Board meetings.**

The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, the sole director or two directors, at the place and at the time indicated in the notice of meeting which shall be sent by mail, e-mail, facsimile to all the directors, 5 days in advance of the meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

Are deemed to be present for the calculation of the conditions of quorum and majority the directors participating to the meeting of the board of directors by way of visioconference or by any other means enabling their identification, as far as these means satisfy to technical specifications which guarantee an effective participation to the meeting of the board of directors and a continuous transmission of the debates. Board meetings held by such means of communication are deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if all of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by an unanimous vote of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

#### **Art. 12. Powers of the board of directors.**

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

#### **Art. 13. Representation.**

The Company will be bound by the single signature of the sole director, or if the Board of Directors consists in three members or more by the all signatures of all directors, or the single signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

**Art. 14. Supervision.**

The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years. Their reelection is authorized.

**Art. 15. Accounting year.**

The accounting year of the Company shall begin on January 1st of each year and shall terminate on December 31st.

**Art. 16. Allocation of profits.**

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-in amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

**Art. 17. Dissolution.**

In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 18. Miscellaneous.**

All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

*Transitional provisions*

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and will finish on December 31st, 2009.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2010.

*Subscription and Payment*

The subscribers have subscribed a number of shares and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed capital	Paid-in capital	Number of shares
Mr Jason Daniel WHITMIRE prenamed . . . . .	33,000.-	33,000.-	330
TOTAL: . . . . .	33,000.-	33,000.-	330

Proof of such payments has been given to the undersigned notary, so that the amount of thirty-three thousand euro (33,000.- EUR) is as of now available to the company.

*Declaration - Evaluation*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10th, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

*Expenses*

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately € 1,600.-.

*Extraordinary General Meeting*

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions by vote.

1. The number of Directors is fixed at one and the number of the statutory auditor at one.
2. Is appointed as sole Director:
  - a) Mr Jason Daniel WHITMIRE, Business Man, born in Fairfield (Sonoma county), California, on 7th March 1971, residing at 7, Hohenbreitenweg, D-82418 Seehausen in Germany.
3. Has been appointed statutory auditor:
  - Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l. with registered office at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.
4. The address of the Company is set at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

5. The term of office of the sole director and of the statutory auditor shall be of six years and shall end at the annual general meeting of shareholders to be held in the year 2015.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **French version:**

L'an deux mille neuf, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Jason WHITMIRE, Homme d'affaires, demeurant au 7, Hohenbreitenweg, D-82418 Seehausen en Allemagne, ici représenté par Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 16 juin 2009.

La procuration signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination - Forme.**

Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de "QUANTSOFT S.A." (la "Société").

#### **Art. 2. Durée.**

La Société est constituée pour une durée indéterminée.

#### **Art. 3. Siège social.**

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

#### **Art. 4. Objet.**

La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets licences et marques et autres droits se rattachant à ces brevets, licences et marques ou pouvant les compléter. La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en location, l'administration et la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

#### **Art. 5. Capital social.**

Le capital social de la Société est fixé à EUR 33.000,- (trente-trois mille euros), représenté par 330 (trois cent trente) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

#### **Art. 6. Actions.**

Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### **Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales.**

L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

#### **Art. 8. Assemblée générale annuelle - Approbation des comptes annuels.**

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de mai à 14.15 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

#### **Art. 9. Autres assemblées.**

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

#### **Art. 10. Composition du conseil d'administration.**

La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

#### **Art. 11. Réunions du conseil d'administration.**

Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera envoyé par courrier, e-mail ou facsimile à tous les administrateurs 5 jours avant l'Assemblée.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si tous les administrateurs sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

#### **Art. 12. Pouvoirs du conseil d'administration.**

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

#### **Art. 13. Représentation.**

La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature de tous les administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

#### **Art. 14. Surveillance.**

Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

#### **Art. 15. Exercice social.**

L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de l'année suivante.

#### **Art. 16. Allocation des bénéfices.**

Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

#### **Art. 17. Dissolution.**

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### **Art. 18. Divers.**

Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2010.

#### *Souscription et Libération*

Le comparant a souscrit un nombre d'actions et a libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
Mr Jason Daniel WHITMIRE prénommé . . . . .	33.000,-	33.000,-	330
TOTAL: . . . . .	33.000,-	33.000,-	330

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente-trois mille Euros (33.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

*Déclaration - Evaluation*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de € 1.600,-.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

La personne ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Est appelé à la fonction d'Administrateur unique:
  - a) Monsieur Jason WHITMIRE, Homme d'affaires, né à Fairfield (Sonoma county), Californie, le 7 mars 1971, demeurant au 7, Hohenbreitenweg, D-82418 Seehausen en Allemagne
3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
  - Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l. ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.
4. L'adresse de la société est fixée à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
5. La durée du mandat de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2015.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Belli, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 juin 2009. Relation: EAC/2009/7460. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €  
Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 29 juin 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009079429/272/363.

(090094864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

**Menado-Trading e Serviços Internacionais S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.911,26.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 146.166.

—  
RECTIFICATIF

*Extrait*

Suite à une erreur matérielle dans le nom d'un administrateur dans le dépôt n° L090073736.06, il est procédé à la correction de celui-ci. Le nom exact du gérant José Olivera est le suivant:

- José Olivera Martinez, né le 30 décembre 1934 à Barcelone.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2009.

*Pour Menado-Trading e Serviços Internacionais S.à r.l.*

Renaud Le Squeren

Référence de publication: 2009078860/17.

(090094207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

**Umero-Comercio e Serviços Internacionais S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 146.167.

—  
RECTIFICATIF

*Extrait*

Suite à une erreur matérielle dans le nom d'un administrateur dans le dépôt n° L090073746, il est procédé à la correction de celui-ci. Le nom exact du gérant José Olivera est le suivant:

- José Olivera Martinez, né le 30 décembre 1934 à Barcelone.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2009.

*Pour Umero-Comercio e Serviços Internacionais S.à r.l.*

Renaud Le Squeren

Référence de publication: 2009078859/17.

(090094201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

**Travel Retail Investment S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

**Capital social: EUR 37.288,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 111.854.

—  
EXTRAIT

Suite à l'Assemblée Générale des associés de la Société en date du 18 juin 2009, il a été décidé d'approuver la révocation du réviseur d'entreprises, Ernst & Young Luxembourg S.A. ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet rétroactif au 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2009.

*Pour Travel Retail Investment S.C.A.*

Nadège Brazzolotto

Référence de publication: 2009078858/16.

(090094196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

**PBW II Real Estate Fund S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 237.910.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 122.138.

—  
In the year two thousand nine, on the eighth day of June, before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of PBW II Real Estate Fund S.A., Société Anonyme, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 122.138, (the "Company"),

Duly authorised to represent the Company pursuant to the minutes of the Board of Directors of the Company dated May 8, 2009.

The minutes of this meeting, initialled *ne varietur* by the appearer and the notary, will remain attached to present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer has required the undersigned notary to state her declaration as follows:

1) The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 24 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial C") number 50, on 25 January 2007

(page 2381) and its articles of incorporation (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a deed dated 3 April 2009 before the notary prenamed published in the Mémorial C number 1084, on 29 May 2009.

2) The subscribed capital of the Company is set at EUR 190,408,000 (one hundred ninety million four hundred eight thousand Euro), divided into 95,004,000 (ninety-five million four thousand) class A shares (the "Class A Shares"), 100,000 (one hundred thousand) class B shares (the "Class B Shares") and 100,000 (one hundred thousand) class C shares (the "Class C Shares") with a par value of EUR 2 (two Euro) each, all fully paid up (by 100%).

3) Pursuant to Article 6 of the Articles, the Company has the un-issued but authorised capital of a maximum amount of EUR 161,000,334 (one hundred sixty-one million three hundred and thirty-four Euro) to be used in order to issue new Class A Shares, Class B Shares and/or Class C Shares or to increase the nominal value of the Class A Shares, Class B Shares and/or Class C Shares.

The board of directors is authorised, within the limits of the authorized share capital set out under Article 6, to increase the share capital from time to time, with or without an issue premium, by creating and issuing new Class A Shares, Class B Shares and/or Class C Shares.

4) By resolutions dated May 8, 2009, the board of directors approved the increase of the share capital of the Company without reserving to the existing shareholders the preferential subscription rights pursuant to Article 6 of the Articles, which refers to the provisions of a Shareholders' Agreement (notably clause 3.4 of a Shareholders' Agreement dated 24 November 2006).

5) The share capital of the Company has been increased by a total amount of EUR 47,502,000 (forty-seven million five hundred two thousand Euro) in order to raise it from its current amount of EUR 190,408,000 (one hundred ninety million four hundred eight thousand Euro) to EUR 237,910,000 (two hundred thirty-seven million nine hundred ten thousand Euro) by creating and issuing 23,751,000 (twenty-three million seven hundred fifty-one thousand) new Class A Shares (the "New Class A Shares") with a par value of EUR 2 (two Euro) each as follows:

1,575,000 (one million five hundred seventy-five thousand) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by Natixis Global Asset Management (formerly Ixis Asset Management), a limited liability company established under the laws of France, having its registered office at 21, Quai d'Austerlitz, F - 75013 Paris, France (the "Subscriber 1");

1,575,000 (one million five hundred seventy-five thousand) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by CNP Assurances, a limited liability company established under the laws of France, having its registered office at 4, Place Raoul Dautry, F - 75015 Paris, France (the "Subscriber 2");

1,890,000 (one million eight hundred ninety thousand) New Class A Shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by Ecureuil Vie, a limited liability company established under the laws of France, having its registered office at 4, Place Raoul Dautry, F - 75015 Paris, France (the "Subscriber 3");

945,000 (nine hundred forty-five thousand) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by MERP CARAC, a company established under the laws of France, having its registered office at 2, rue du Château, F - 92577 Neuilly Sur Seine, France (the "Subscriber 4");

2,520,000 (two million five hundred twenty thousand) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by Industriens Pensionsforsikring a/s, a company established under the laws of Denmark, having its registered office at Noerre Farimagsgade 3, DK -1364 Copenhagen (the "Subscriber 5");

1,575,000 (one million five hundred seventy-five thousand) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by Cardif Assurance Vie, a limited liability company established under the laws of France, having its registered office at 1, Boulevard Hausmann -75009 Paris, France (the "Subscriber 6");

1,260,000 (one million two hundred sixty thousand) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by SOGECAP, a limited liability company established under the laws of France, having its registered office at 50, avenue du Général de Gaulle Paris, F-92903 France (the "Subscriber 7");

315,000 (three hundred fifteen thousand) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by Compagnie Européenne de Garanties et Cautions (formerly SACCEF), a limited liability company established under the laws of France, having its registered office at 128, rue de la Boétie, F - 75378 Paris, France (the "Subscriber 8");

189,000 (one hundred eighty-nine thousand) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by Tapiola Corporate Life Insurance Ltd, a company established under Finnish laws, having its registered office at Revontulentie 7, FIN-02010 Tapiola, Finland (the "Subscriber 9");

315,000 (three hundred fifteen thousand) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by Tapiola Mutual Life Assurance Company, a company established under Finnish laws, having its registered office at Revontulentie 7, FIN-02010 Tapiola, Finland (the "Subscriber 10");

756,000 (seven hundred fifty-six thousand) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by Tapiola General Mutual Insurance Company, a company established under Finnish laws, having its registered office at Revontulentie 7, FIN-02010 Tapiola, Finland (the "Subscriber 11");

1,260,000 (one million two hundred sixty thousand) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by Tapiola Mutual Pension Insurance Company, a company established under Finnish laws, having its registered office at Revontulentie 7, FIN-02010 Tapiola, Finland (the "Subscriber 12");

630,000 (six hundred thirty thousand) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance, a company established under French laws, having its registered office at 5, rue Masseran, 75007 Paris, France (the "Subscriber 13");

630,000 (six hundred thirty thousand) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by Mutavie, a limited liability company established under the laws of France, having its registered office at 9, rue des Iris, F - 79000 Bessines, France (the "Subscriber 14"); and

8,316,000 (eight million three hundred sixteen thousand) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by PBW II Real Estate Feeder Fund S.A., a private company established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, allée Scheffer - L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Subscriber 15", together with the Subscribers 1 to 14, the "Subscribers").

These Subscribers subscribed to the New Class A Shares and had them fully paid up by payment in cash on 26 May 2009 so that the Company has at its free and entire disposal on 26 May 2009 the amount of EUR 47,502,000 (forty-seven million five hundred two thousand Euro) as was certified to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

6) As a consequence of the increase of the share capital with effect as of 26 May 2009, the subscribed share capital of the Company presently amounts to EUR 237,910,000 (two hundred thirty-seven million nine hundred ten thousand Euro), divided into 118,755,000 (one hundred eighteen million seven hundred fifty-five thousand) Class A Shares, 100,000 (one hundred thousand) class B shares and 100,000 (one hundred thousand) class C shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each.

Therefore Article 5 of the Articles is amended accordingly and now reads as follows:

" 5. The subscribed capital is set at EUR 237,910,000 (two hundred thirty-seven million nine hundred ten thousand Euro), divided into 118,755,000 (one hundred eighteen million seven hundred fifty-five thousand) class A shares (the "Class A Shares"), 100,000 (one hundred thousand) class B shares (the "Class B Shares") and 100,000 (one hundred thousand) class C shares (the "Class C Shares") with a par value of EUR 2 (two Euro) each, fully paid up (by 100 %)."

Furthermore, consequently to the above mentioned capital increase within the framework of the authorised capital clause, the amount of the authorised share capital as set out in Article 6.1 of the Articles of the Company has been decreased to EUR 113,498,334 (one hundred thirteen million four hundred ninety-eight thousand three hundred thirty-four Euro) so that Article 6.1 of the Articles is amended accordingly and now reads as follows:

" 6.1. The Company has an un-issued but authorized share capital of a maximum amount of EUR 113,498,334 (one hundred thirteen million four hundred ninety-eight thousand three hundred thirty-four Euro) to be used in order to issue new Class A Shares, Class B Shares and/or Class C Shares or to increase the nominal value of the Class A Shares, Class B Shares and/or Class C Shares."

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at eight thousand Euro.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

En l'an deux mille neuf, le huit juin,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

#### **A COMPARU:**

Flora Gibert, juriste, résidant au Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire du conseil d'administration de PBW II Real Estate Fund S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.138 (la "Société"),

Dûment autorisée à représenter la Société conformément aux minutes du Conseil d'Administration de la Société en date du 8 mai 2009.

Les minutes de ce conseil d'administration, signées ne varietur par le mandataire et le notaire, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de prendre acte de ce qui suit:

1) La Société a été constituée conformément à l'acte du notaire soussigné en date du 24 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") numéro 50, du 25 janvier 2007 (page 2381) et ses statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par acte du 3 avril 2009 par devant le notaire susnommé publié au Mémorial C numéro 1084 du 29 mai 2009.

2) Le capital souscrit de la Société est fixé à 190.408.000 EUR (cent quatre-vingt-dix millions quatre cent huit mille euros) représenté par 95.004.000 (quatre-vingt-quinze millions et quatre mille) actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A"), 100.000 (cent mille) actions de catégorie B (les "Actions de Catégorie B") et 100.000 (cent mille) actions de catégorie C (les "Actions de Catégorie C") ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune, toutes les actions étant entièrement libérées (à 100%).

3) Conformément à l'article 6 des Statuts, la Société a un capital non-émis, mais autorisé d'un montant maximum de 161.000.334 EUR (cent soixante et un millions et trois cent trente-quatre euros) qui peut être utilisé pour l'émission de nouvelles Actions de Catégorie A, Actions de Catégorie B et/ou Actions de Catégorie C ou pour l'augmentation de la valeur nominale des Actions de Catégorie A, des Actions de Catégorie B, et/ou des Actions de Catégorie C.

Le conseil d'administration est autorisé, dans les limites du capital autorisé fixé par l'article 6, à augmenter le capital en une ou plusieurs reprises, avec ou sans prime d'émission, par la création et l'émission d'Actions de Catégorie A, d'Actions de Catégorie B et/ou d'Actions de Catégorie C.

4) Par les résolutions prises en date du 8 mai 2009, le conseil d'administration a approuvé l'augmentation du capital social de la Société sans réserver aux actionnaires existants les droits préférentiels de souscription conformément à l'article 6 des Statuts, qui fait référence aux dispositions du Pacte d'Actionnaires (notamment la clause 3.4 du Pacte d'Actionnaires en date du 24 novembre 2006).

5) Le capital social a été augmenté dans le cadre du capital social autorisé prévu par l'article 6 des Statuts de la Société d'un montant total de 47.502.000 EUR (quarante-sept millions cinq cent deux mille euros) afin de l'élever de son montant actuel de 190.408.000 EUR (cent quatre-vingt-dix millions quatre cent huit mille euros) à 237.910.000 EUR (deux cent trente-sept millions neuf cent dix mille euros) en créant et émettant 23.751.000 (vingt-trois millions sept cent cinquante et un mille) nouvelles Actions de Catégorie A (les "Nouvelles Actions de Catégorie A") ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune, comme suit:

1.575.000 (un million cinq cent soixante-quinze mille) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par Natixis Global Asset Management (anciennement Ixis Asset Management), une société anonyme, établie selon le droit français, ayant son siège social au 21, Quai d'Austerlitz, F-75013 Paris, France (le "Souscripteur 1");

1.575.000 (un million cinq cent soixante-quinze mille) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par CNP Assurances, une société anonyme, établie selon le droit français, ayant son siège social au 4, Place Raoul Dautry, F-75015 Paris, France (le "Souscripteur 2");

1.890.000 (un million huit cent quatre-vingt-dix mille) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par Ecureuil Vie, une société à responsabilité limitée, établie selon le droit français, ayant son siège social au 4, Place Raoul Dautry, F-75015 Paris, France (le "Souscripteur 3");

945.000 (neuf cent quarante-cinq mille) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par MERP CARAC, une société, établie selon le droit français, ayant son siège social au 2, rue du Château, F-92577 Neuilly Sur Seine, France (le "Souscripteur 4");

2.520.000 (deux millions cinq cent vingt mille) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par Industriens Pensionsforsikring a/s, une société établie selon le droit danois, ayant son siège social à Noerre Farimagsgade 3, DK -1364 Copenhague (le "Souscripteur 5");

1.575.000 (un million cinq cent soixante-quinze mille) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par Cardif Assurance Vie, une société anonyme, établie selon le droit français, ayant son siège social au 1, Boulevard Hausmann - 75009 Paris, France (le "Souscripteur 6");

1.260.000 (un million deux cent soixante mille) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par SOGECAP, une société anonyme, établie selon le droit français, ayant son siège social au 50, avenue du Général de Gaulle Paris, F - 92903 France (le "Souscripteur 7");

315.000 (trois cent quinze mille) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par Compagnie Européenne de Garanties et Cautions (anciennement SACCEF), une société anonyme, établie selon le droit français, ayant son siège social au 128, rue de la Boétie, F-75378 Paris, France (le "Souscripteur 8");

189.000 (cent quatre-vingt-neuf mille) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par Tapiola Corporate Life Insurance Ltd, une société établie selon le droit finlandais, ayant son siège social à Revontulentie 7, FIN-02010 Tapiola, Finlande (le "Souscripteur 9");

315.000 (trois cent quinze mille) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par Tapiola Mutual Life Assurance Company, une société établie selon le droit finlandais, ayant son siège social à Revontulentie 7, FIN-02010 Tapiola, Finlande (le "Souscripteur 10");

756.000 (sept cent cinquante-six mille) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par Tapiola General Mutual Insurance Company, une société établie selon le droit finlandais, ayant son siège social à Revontulentie 7, FIN-02010 Tapiola, Finlande (le "Souscripteur 11");

1.260.000 (un million deux cent soixante mille) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par Tapiola Mutual Pension Insurance Company, une société établie selon le droit finlandais, ayant son siège social à Revontulentie 7, FIN-02010 Tapiola, Finlande (le "Souscripteur 12");

630.000 (six cent trente mille) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance, une société anonyme établie selon le droit français, ayant son siège social au 5, rue Masseran, 75007 Paris, France (le "Souscripteur 13");

630.000 (six cent trente mille) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par Mutavie, une société à responsabilité limitée, établie selon le droit français, ayant son siège social au 9, rue des Iris, F - 79000 Bessines, France (le "Souscripteur 14"); et

8.316.000 (huit million trois cent seize mille) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par PBW II Real Estate Feeder Fund S.A., une société anonyme, établie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5, allée Scheffer - L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le "Souscripteur 15", ensemble avec les Souscripteurs 1 à 14, les "Souscripteurs").

Ces Souscripteurs ont souscrit les Nouvelles Actions de Catégorie A et les ont entièrement libérées par un apport en numéraire le 26 mai 2009 de telle sorte que la Société dispose librement et entièrement au 26 mai 2009 du montant de 47.502.000 EUR (quarante-sept millions cinq cent deux mille euros) tel que certifié par le notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

6) Suite à cette augmentation du capital social avec effet au 26 mai 2009, le capital souscrit de la Société s'élève à présent à 237.910.000 EUR (deux cent trente-sept millions neuf cent dix mille euros), divisé en 118.755.000 (cent dix-huit millions sept cent cinquante-cinq mille) Actions de Catégorie A, 100.000 (cent mille) Actions de Catégorie B et 100.000 (cent mille) Actions de Catégorie C ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune.

Il s'ensuit que l'article 5 des Statuts est modifié et doit être lu comme suit:

" 5. Le capital social souscrit de la Société est fixé à 237.910.000 EUR (deux cent trente-sept millions neuf cent dix mille euros), représenté par 118.755.000 (cent dix-huit millions sept cent cinquante-cinq mille) actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A"), 100.000 (cent mille) actions de catégorie B (les "Actions de Catégorie B") et 100.000 (cent mille) actions de catégorie C (les "Actions de Catégorie C") ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune, intégralement libérées (à 100%)."

De plus, en conséquence de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus dans la limite de la clause de capital autorisé, le montant du capital autorisé tel qu'il figure à l'article 6.1 des Statuts a été réduit à 113.498.334 EUR (cent treize millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent trente-quatre euros) de sorte que l'article 6.1 des Statuts est modifié et doit être lu comme suit:

" 6.1. La Société a un capital non émis mais autorisé d'un montant maximum de 113.498.334 EUR (cent treize millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent trente-quatre euros) afin d'émettre de nouvelles Actions de Catégorie A, Actions de Catégorie B et/ou Actions de Catégorie C ou afin d'accroître la valeur nominale des Actions de Catégorie A, Actions de Catégorie B et/ou Actions de Catégorie C."

#### *Frais*

Les frais, coûts, rémunération, et autres charges de quelque nature que ce soit, qui doivent être portés au compte de la Société par suite de cette augmentation de capital, sont estimés à huit mille Euro.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date mentionnée au début de ce document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne co-signe avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 5 juin 2009. Relation: LAC/2009/22309. Reçu soixante-quinze euros (75,-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009079383/211/259.

(090094152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

**Société Financière Mutuelle Extérieure S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 60.744.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 19 juin 2009 que: L'Assemblée décide la réélection des Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- Monsieur Thierry JACOB, demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,
- Madame Mireille GEHLEN, demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,
- Monsieur Marco THEODOLI, demeurant professionnellement au 21, Via Nassa, CH-6900 Lugano (Suisse).

Est réélu Commissaire aux Comptes pour la même période:

- Monsieur Michele ROMERIO, demeurant au 26, Carabella, CH-6582 Pianezzo (Suisse).

Luxembourg, le 19 juin 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009078862/19.

(090094272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

**Linter S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 40.685.

—  
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26.06.2009.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2009079035/14.

(090093759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

**Sireo Immobilienfonds No.6 Türkiye I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 335.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 137.941.

—  
In the year two thousand and nine, on the twenty-second day of the month of June.

Before Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared Me Caroline Weber, avocat, residing in Luxembourg as proxy holder on behalf of SIREO Immobilienfonds No. 6 SICAV, a société d'investissement à capital variable incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, and being registered with the Luxembourg

Trade and Companies Register under number B 119.733, being the sole unitholder of SIREO Immobilienfonds No. 6 Türkiye I S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 4A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 10th April 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1192 on 16th May 2008, and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137.941.

The proxy holder declared and requested the notary to record that:

1. The sole unitholder holds all one hundred and twenty-five (125) units in issue in the Company, so that the decision can validly be taken by it on the below items on the agenda.

2. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Increase of the unit capital by an amount of three hundred and twenty-three thousand Euro (EUR 323,000) represented by three thousand two hundred and thirty (3,230) units of a nominal value of one hundred Euro (EUR 100) each so as to bring the unit capital from currently twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to three hundred and thirty-five thousand five hundred Euro (EUR 335,500).

2. Subscription by the sole unitholder of the Company of the three thousand two hundred and thirty (3,230) units for a total subscription price of three hundred and twenty-three thousand Euro (EUR 323,000) and payment thereof in cash.

3. Amendment of article 5 of the articles of incorporation as a result of the adoption of agenda item 1.

Consequently the following resolutions have been passed:

#### *First resolution*

The sole unitholder resolved to increase the unit capital by an amount of three hundred and twenty-three thousand Euro (EUR 323,000) represented by three thousand two hundred and thirty (3,230) units of a nominal value of one hundred Euro (EUR 100) each so as to bring the unit capital from currently twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to three hundred and thirty-five thousand five hundred Euro (EUR 335,500).

#### *Second resolution*

The sole unitholder resolved to subscribe for all three thousand two hundred and thirty (3,230) new units for a total subscription price of three hundred and twenty-three thousand Euro (EUR 323,000) and to pay them up entirely in cash.

Proof of payment of three hundred and twenty-three thousand Euro (EUR 323,000) has been given to the undersigned notary, who expressly states this.

#### *Third resolution*

The sole unitholder resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The unit capital is fixed at three hundred and thirty-five thousand five hundred Euro (EUR 335,500.-), represented by three thousand three hundred and fifty-five (3,355) units of hundred Euro (EUR 100.-) each."

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at € 2,000,-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the proxy holder, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same proxy holder in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

The proxy holder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille neuf, le vingt-deuxième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Me Caroline Weber, avocat, demeurant à Luxembourg en qualité de fondé de pouvoir de SIREO Immobilienfonds No. 6 SICAV, une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois ayant son siège social au 4A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 119.733, étant l'associé unique de Sireo Immobilienfonds No. 6 Türkiye I S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg constituée par acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, le 10 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1192 du 16 mai 2008, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 137.941.

La comparante déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les cent vingt-cinq (125) parts sociales émises à ce jour par la Société de sorte que les résolutions peuvent valablement être prises par lui sur les points à l'ordre du jour.

2. Les points à l'ordre du jour sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

1. Augmentation du capital social d'un montant de trois cent vingt-trois mille euros (323.000 EUR), représenté par trois mille deux cent trente (3.230) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune afin de porter le capital social actuel de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) à trois cent trente-cinq mille cinq cents euros (335.500 EUR).

2. Souscription par l'associé unique de la Société des trois mille deux cent trente (3.230) nouvelles parts sociales pour un prix total de souscription de trois cent vingt-trois mille euros (323.000 EUR) et paiement en espèces de ce dernier.

3. Modification de l'article 5 des statuts en conséquence de l'adoption du point 1 à l'ordre du jour.

En conséquence, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution*

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de trois cent vingt-trois mille euros (323.000 EUR), représenté par trois mille deux cent trente (3.230) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune afin de porter le capital social actuel de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) à trois cent trente-cinq mille cinq cents euros (335.500 EUR).

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique a décidé de souscrire toutes les trois mille deux cent trente (3.230) nouvelles parts sociales pour un prix total de souscription de trois cent vingt-trois mille euros (323.000 EUR) et de les payer intégralement en espèces.

La preuve du paiement des trois cent vingt-trois mille euros (323.000 EUR) a été donnée au notaire soussigné, qui Il constate expressément.

#### *Troisième résolution*

L'associé unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui se lit de la manière suivante:

«**Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à trois cent trente-cinq mille cinq cents Euros (EUR 335.500,-), représenté par trois mille trois cent cinquante-cinq (3.355) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune».

#### *Dépenses*

Les dépenses, coûts, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société suite au présent acte sont estimés à € 2.000.-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, la comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C.Weber, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 juin 2009, Relation: EAC/2009/7285. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 25 juin 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009077807/272/105.

(090093033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

---

### **Losty S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 44.351.

Le bilan de la société au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2009077847/12.

(090092907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

---

**Van Kanten S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 64.737.

Le bilan de la société au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2009077845/12.

(090092913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

---

**Ulysses Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 156.472.728,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 125.646.

*Transfert de parts*

Il résulte d'un contrat de transfert de parts signé en date du 25 mars 2009 que Ulysses Participation S. à r. l.  
a transféré:

52.704.329 parts sociales ordinaires  
13.176.082 parts sociales préférentielles de catégorie A  
13.176.082 parts sociales préférentielles de catégorie B  
13.176.082 parts sociales préférentielles de catégorie C  
13.176.082 parts sociales préférentielles de catégorie D

à:

Société Generale Bank & Trust

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2009.

Ulysses Luxembourg S.à r.l.  
Signature

Référence de publication: 2009077755/22.

(090092728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

---

**Ulysses Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 156.472.728,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 125.646.

*Transfert de parts*

Il résulte d'un contrat de transfert de parts signé en date du 25 mars 2009 que Ulysses Participation S. à r. l.  
a transféré:

4.748.140 parts sociales ordinaires  
1.187.035 parts sociales préférentielles de catégorie A  
1.187.035 parts sociales préférentielles de catégorie B  
1.187.035 parts sociales préférentielles de catégorie C  
1.187.035 parts sociales préférentielles de catégorie D

à:

Société Generale Bank & Trust

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2009.

Ulysses Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009077757/22.

(090092728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

---

**SEB 6 - SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 131.561.

Der Geschäftsbericht zum 31. Oktober 2008 wurde beim Handelsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2009077725/10.

(090092337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

---

**Mandalay S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 54.755.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009077853/10.

(090093013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

---

**Mandalay S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 54.755.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009077852/10.

(090093016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

---

**Ulysses Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 156.472.728,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 125.646.

*Transfert de parts*

Il résulte d'un contrat de transfert de parts signé en date du 5 février 2009 que Ulysses Participation S. à r. l. a transféré:

10.134.766 parts sociales ordinaires

2.533.692 parts sociales préférentielles de catégorie A

2.533.692 parts sociales préférentielles de catégorie B

2.533.692 parts sociales préférentielles de catégorie C

2.533.692 parts sociales préférentielles de catégorie D

à:

Société Generale Bank & Trust

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2009.  
Ulysses Luxembourg S.à r.l.  
Signature

Référence de publication: 2009077751/22.

(090092728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

---

**TFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 105.277.

---

Les comptes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TFIN S.A.  
Mohammed KARA / Jacopo ROSSI  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009077721/12.

(090092284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

---

**Compagnie Immobilière Luxembourgeoise, Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 29.696.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2009077511/11.

(090092303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

---

**Modern Processing S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 38, rue Pafenbruch.

R.C.S. Luxembourg B 98.796.

---

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 10 juin 2009, il a été résolu ce qui suit:

1. De ré-élire Mess. Pierre ARENS, Johan MODENIUS et Marc BECKER comme administrateurs du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale;
2. De ré-élire M. Johan MODENIUS comme administrateur-délégué à la gestion journalière jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires;
3. De ré-élire Price Waterhouse Coopers Sàrl comme réviseurs de la société, jusqu'à la prochaine assemblée générale.  
Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER..

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on June 10<sup>th</sup> 2009, it has been resolved the following:

- 1 To re-elect Mr. Pierre ARENS, Mr. Johan MODENIUS and Mr. Marc BECKER as directors of the board until the next annual general meeting;
- 2 To re-elect Mr. Johan MODENIUS for the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management until the next annual general meeting;
- 3 To re-elect Price Waterhouse Coopers Sarl as external auditors of the company, until the next annual general meeting.

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER..

Référence de publication: 2009077430/23.

(090091793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

---

**Westside, Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 128.664.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2009077512/11.

(090092304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

---

**Centime, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 72.463.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement daté du 25 juin 2009 le tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6<sup>ème</sup> chambre, siégeant en matière commerciale après avoir entendu Madame le juge - commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société:

- CENTIME S.A.R.L n° R.C.S B 72463 avec siège social à L - 2320 Luxembourg, 102, Boulevard de la Pétrusse, de fait inconnue à cette adresse;

Ce même jugement a mis les frais à charge de la masse.

Luxembourg, le 26 juin 2009.

Pour extrait conforme  
Yvette NGONO YAH  
Le liquidateur

Référence de publication: 2009078546/18.

(090093137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

---

**European Air Trade & Lease Corporation, EATL Corp S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 143.482.

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire*

L'Assemblée a décidée de démissionner a partir du 15 juin 2009

Monsieur Claessens Alexander, économiste, demeurant 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, comme administrateur-délégué.

L'Assemblée a décidée de nommer a partir du 15 juin 2009 Monsieur Eric Dargelos, ingénieur, demeurant administrativement 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, comme administrateur-délégué.

Fait à Luxembourg, le 15 juin 2009.

Monsieur Claessens Alex pp.

Référence de publication: 2009078507/14.

(090092643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

---

**Van Kanten S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 64.737.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire du 24 juin 2009*

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 24 juin 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009078481/19.

(090092989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

---

**Sireo Immobilienfonds No.6 Türkiye I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 137.941.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 juin 2009.

Blanche MOUTRIER

Notaire

Référence de publication: 2009078395/272/12.

(090093034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

---

**Perconlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 125.138.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009078396/5770/12.

(090092598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

---

**Cyber Fin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.380.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009078397/5770/12.

(090092601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

---

**Five Atlantic Financial (FAF) S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 146.750.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jean Nicolas Weber, conseil-fiscal, né le 17 mai 1950 à Wiltz, demeurant professionnellement au 36, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il constitue par les présentes:

### Chapitre I<sup>er</sup> - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une Société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, de la loi du 11 mai 2007, sur les sociétés de gestion de patrimoine familial et par les présents statuts.

La Société Anonyme adopte la dénomination "FIVE ATLANTIC FINANCIAL (FAF) S.A. SPF"

**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la commune par une résolution du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet.** La société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés de capitaux luxembourgeoises ou étrangères, sans s'immiscer dans la gestion ou le contrôle de ces sociétés.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les mêmes conditions que pour la modification des présents statuts.

### Chapitre II - Capital, Actions

**Art. 5. Capital social.** La Société a un capital social émis de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR), divisé en TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) par action, entièrement libérées.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont soit nominatives soit au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

La Société pourra émettre des certificats d'actions multiples.

### Chapitre III - Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

**Art. 7. Conseil d'administration.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, en cas d'actionnaire unique, la Société pourra être administrée par un administrateur unique, qui ne doit pas nécessairement être l'actionnaire unique. L'administrateur unique dispose de l'ensemble des prérogatives qui sont dévolues au conseil d'administration. Lorsque, dans les présents statuts, il est fait référence au conseil d'administration, il y a lieu d'entendre "administrateur unique" ou "conseil d'administration", selon le cas."

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il sera pourvu à leur remplacement par les administrateurs restants conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

**Art. 8. Réunions du conseil d'administration.** En cas d'existence d'un conseil d'administration celui-ci élit parmi ses membres un président. Il pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, qui sera

responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité des membres présents un autre administrateur pour présider la réunion.

Convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre ou télex à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une annexe préalablement adoptée par une résolution du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite, signée par l'ensemble des administrateurs, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

**Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.** Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par tout autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration.

**Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités dont les membres seront administrateurs ou non. En pareille hypothèse le conseil d'administration devra nommer les membres de ce(s) comité(s) et déterminer leurs pouvoirs.

**Art. 11. Délégation de pouvoirs.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres personnes qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions spécifiques permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

**Art. 12. Représentation de la société.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers, en cas d'administrateur unique, par la signature de cet administrateur et en cas de pluralité d'administrateurs par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 13. Commissaire aux comptes.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par l'assemblée générale.

#### Chapitre IV - Assemblée générale des actionnaires

**Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.** Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la Société.

**Art. 15. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le deuxième vendredi du mois d'avril chaque année à 15.00.

Si ce jour est un jour férié légal ou un dimanche l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16. Autres assemblées générales.** Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

**Art. 17. Procédure, Vote.** Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les résolutions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

### Chapitre V - Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 18. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la Société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport contenant son commentaire sur ces documents.

**Art. 19. Affectation des bénéfices.** Sur les bénéfices annuels nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve légale atteindra le dixième (10%) du capital social souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets restant. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Le conseil d'administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

### Chapitre VI - Dissolution, Liquidation

**Art. 20. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification de ces statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, soit par anticipation, soit à l'échéance du terme, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### Chapitre VII - Loi applicable

**Art. 21. Loi applicable.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial, telle que modifiée trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et sera clos au 31 décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2010.

#### *Souscription*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclare souscrire toutes les trois cent cinquante (310) actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

64080

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est estimé à environ 1.500,- EUR

*Assemblée générale extraordinaire*

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire, et après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

Est nommé administrateur-unique:

Monsieur Jean Nicolas Weber, prénommé, lequel aura tous pouvoirs de représenter et d'engager la société par sa seule signature.

Son mandat prendra fin lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2014.

Est nommé commissaire aux comptes:

Fidu-Concept Sàrl, ayant son siège social à 36, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le no B 38.136.

Son mandat prendra fin lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2014.

Le siège social de la société est fixé à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu par nom, prénom état et demeure par le notaire instrumentant celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.N. WEBER, P. DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juin 2009. Relation: LAC/2009/23767. Reçu 75 €.- (soixante-quinze euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009079434/206/203.

(090094821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

**TEMTEX S.A. & Cie. Inno Tec S.e.c.s., Société en Commandite simple,  
(anc. INNCONA S.àr.l. & Cie. Quatre cent soixante quatorzième (474.) S.e.c.s.).**

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 145.687.

Unter Verzicht auf alle Form- und Fristvorschriften haben die Gesellschafter der INNCONA S.ar.l. 8. Cie. quatre-cent-soixante-quatorzième (474.) S.e.c.s. eingetragen im HR unter B 145687 am 10. Oktober 2008 beschlossen, als weiteren persönlich haftenden Gesellschafter die TEMTEX Management S. A. eingetragen im Handelsregister unter B 129851 aufzunehmen.

1. Die Geschäftsführung der Gesellschaft wird auf die TEMTEX Management S. A. übertragen; die bisherige Geschäftsführerin, die INNCONA Management S.ar.l. - eingetragen unter B 128812 - bleibt weiterhin persönlich haftende Gesellschafterin, scheidet aber aus der Geschäftsführung der S. e. c. s. aus.

2. Die TEMTEX Management S. A. Übernimmt von dem alleinigen Kommanditisten Anteile im Nennwert von 100,- € (einhundert Euro).

3. Die Firma der Gesellschaft wird wie folgt geändert:

TEMTEX S. A. & Cie. Inno Tee S.e.c.s.

Schengen am 09.06.2009.

INNCONA Management S.ar.l. / TEMTEX Management S. A.

Unterschrift / Unterschrift

Référence de publication: 2009077660/22.

(090092098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.